Le gouvernement français a « étouffé » la « torture abominable » de victimes du Bataclan (MàJ)

15/07/2016 à 20h12

15/07/2016

Une enquête révèle que certains on été châtrés, et ont eu les yeux percés par les tueurs de l'Etat Islamique.
-Des policiers sur place ont vomi en voyant les victimes
-Mais l'instruction met en doute les affirmations, citant l'absence de couteaux
-89 personnes trouvèrent la mort l'an dernier au Bataclan
Des sources et témoignages affirment que le gouvernement français a étouffé les médias tentant de rapporter la torture effroyable subie par plusieurs victimes du Bataclan.
Une commission d'enquête a entendu les policiers sur la scène du crime décrire leurs vomissements après avoir vu des victimes aux yeux crevés. Ils ont affirmé que certains avaient été châtrées, leurs testicules mises dans leur bouches, et que des femmes avaient eu leurs parties génitales poignardées.
Cependant, le Procureur a mis en doute ces témoignages, affirmant qu'aucun couteau ne fut trouvé sur la scène du crime.
(…)
Il est supposé que les terroristes avaient prévu de filmer les victimes torturées à des fins de propagande.
L'enquête a aussi appris qu'un père rendant visite à la dépouille de son fils à la morgue avait été informé que le visage de celui-ci était méconnaissable, les terroristes lui ayant crevé les yeux, et défiguré la moitié droite de son

visage.
Daily Mail

(Merci à Europe Espérance pour la traduction)

14/07/2016

M. N. B., gardien de la paix. […]
Nous sommes ensuite partis au Bataclan.
M. O. B. Lorsque nous étions à l'angle du passage Saint-Pierre-Amelot, alors que des personnes dans le Bataclan subissaient des choses atroces, nous avons eu beaucoup de chance. Nous sommes retournés sur place, et le propriétaire du magasin de carrelage derrière lequel nous nous étions abrités nous a expliqué que sa boutique était une ancienne banque dont les vitres étaient blindées. Cela nous a protégés – je n'avais qu'un bouclier balistique sans plaques additionnelles.
À l'angle, nous entendions des gens gémir, mais nous ne pouvions pas aller les aider parce que nous ne disposions pas du matériel adéquat.
M. le président Georges Fenech. Pour l'information de la commission d'enquête, monsieur P. T., pouvez-vous nous dire comment vous avez appris qu'il y avait eu des actes de barbarie à l'intérieur du Bataclan : décapitations, éviscérations, énucléations… ?
M. T. P. Après l'assaut, nous étions avec des collègues au niveau du passage Saint-Pierre-Amelot lorsque j'ai vu sortir un enquêteur en pleurs qui est allé vomir. Il nous a dit ce qu'il avait vu. Je ne connaissais pas ce collègue, mais il avait été tellement choqué que c'est sorti naturellement.
M. Alain Marsaud. Les actes de tortures se sont passés au deuxième étage ?
M. T. P. Je pense, car je suis entré au niveau du rez-de-chaussée où il n'y avait rien de tel, seulement des personnes

touchées par des balles.
M. Alain Marsaud. À votre connaissance, ils étaient trois sans aucun doute ? Il n'y a aucune chance qu'un quatrième se soit enfui ?
M. T. P. On est certains qu'ils étaient au moins trois, mais ils étaient peut-être quatre. Les ondes retransmettaient les appels au numéro d'urgence de la police, le 17 : on entendait parler de trois individus, voire quatre.
M. Alain Marsaud. Est-il exclu qu'une quatrième personne ait pu s'enfuir en se faisant évacuer parmi les blessés ?
M. T. P. Ce n'est pas exclu. C'est la raison pour laquelle mes collègues ont procédé à des palpations sommaires de toutes les victimes, même blessées, qui sortaient par l'entrée principale.
M. L. S. Nous effectuions systématiquement une palpation sommaire, au moins au niveau du plexus, de la base du torse, et des jambes.
M. Alain Marsaud. Un quatrième terroriste aurait pu être blessé lui-même ou s'enfuir parmi les blessés ?
M. T. P. Parmi les blessés, je ne pense pas.
M. Alain Marsaud. On ne retrouve que trois armes de guerre.
M. L. S. Cela relève des investigations. Pour notre part, nous n'en savons rien.
M. le président Georges Fenech. Messieurs, nous vous remercions vivement d'avoir livré ce très important témoignage. La commission d'enquête salue votre courage et l'intervention qui a été la vôtre.

Audition, à huis clos, de fonctionnaires de la BAC de nuit du Val-de-Marne intervenus le 13 novembre 2015 : M. T.P., brigadier-chef, M. L. S., brigadier-chef, M. O. B., brigadier, M. N. B., gardien de la paix, M. A. D., gardien de la paix, et M. P. T., gardien de la paix

Audition, à huis clos, du lundi 21 mars 2016

M. T. P. Le commissaire N est entré avec son chauffeur. On entend alors ses tirs et une explosion. Une fois que l'individu visé est neutralisé, nous essuyons les premières rafales côté passage Saint-Pierre-Amelot. Pendant les dix

minutes durant lesquelles le terroriste nous tire dessus, nous n'entendons plus d'autres tirs à l'intérieur.
M. le président Georges Fenech. Parce que l'autre est mort.
M. T. P. L'un d'entre eux a été neutralisé. L'autre est là-haut en train de… J'ai tendance à me dire que, tant qu'on tire sur moi, on ne tue personne d'autre.
M. Pierre Lellouche. Que voulez-vous dire par « en train de… » ?
M. le président Georges Fenech. Je crois que certaines choses n'ont jamais été dites. Je pense que l'on pourrait peut-être, à ce stade, éclaircir les choses.
M. T. P. Des corps n'ont pas été présentés aux familles parce qu'il y a eu des gens décapités, des gens égorgés, des gens qui ont été éviscérés. Il y a des femmes qui ont pris des coups de couteau au niveau des appareils génitaux.
M. le président Georges Fenech. Tout cela aurait été filmé en vidéo pour DAECH !
M. T. P. Il me semble. Les victimes en ont parlé.
M. le rapporteur. Ces actes ont été commis par les deux survivants. Savez-vous si vous avez blessé celui sur lequel vous avez tiré dans le passage Saint-Pierre-Amelot ?
M. T. P. Je pense, mais je n'ai aucune certitude. Comme ils se sont fait sauter, on ne peut pas savoir s'il était blessé au tronc. Je pense l'avoir touché car les tirs ont cessé, et la porte s'est refermée. Le fait que la kalachnikov s'affaisse et que les portes se referment me semble significatif. Plus tard, nous avons parlé avec le civil qui nous faisait des signes dans le passage Saint-Pierre-Amelot : il nous a dit que nous avions touché le tireur et que c'est pour cela qu'il avait cessé de tirer.
Après ce moment, les tirs que nous avons entendus à l'intérieur n'étaient que très sporadiques. Il n'y a plus eu de rafales. Selon toute vraisemblance, un des terroristes ou plusieurs achevaient les gens. Ensuite, j'avoue que je n'ai fait que quinze mètres à l'intérieur du Bataclan derrière la BRI. Ma présence n'était pas nécessaire, je suis donc ressorti. Ce que j'avais vu m'avait suffi.

M. Pierre Lellouche. Les exactions sur les gens se sont déroulées à quel endroit ?
M. T. P. À l'étage.
M. Pierre Lellouche. Cela se passe après que l'individu que vous avez blessé est remonté ?
M. T. P. Je pense même que ça s'est produit avant, mais ce n'est que mon avis personnel. Pendant que nous fixions un terroriste à la porte de secours, un autre faisait toutes ces choses ignobles à l'étage.
M. Pierre Lellouche. La vidéo est partie ?
M. le président Georges Fenech. Je crois savoir que des vidéos sont parties.
M. Pierre Lellouche. On peut le savoir si l'on a récupéré les portables des victimes. On les a ?
M. T. P. Ils se sont fait exploser. Il y a eu des personnes décapitées, égorgées, éviscérées. Il y a eu des mimiques d'actes sexuels sur des femmes et des coups de couteau au niveau des appareils génitaux. Si je ne me trompe pas, les yeux de certaines personnes ont été arrachés.

Audition, à huis clos, de M. Michel Cadot, préfet de police de Paris, M. Christian Sainte, directeur de la police judiciaire à Paris, M. Jacques Méric, directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, et du général Philippe Boutinaud, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

Compte rendu de l'audition, à huis clos, du mercredi 23 mars 2016

M. le rapporteur. Les terroristes du Bataclan ont-ils commis des décapitations ou des mutilations ? Des décès se sont-ils produits autrement que par fusillade ou explosion ? Nous sommes saisis d'informations contradictoires – dont certaines nous ont été communiquées lors de nos auditions – qu'il faut éclaircir.
M. le président Georges Fenech. En effet, la commission est troublée par ces informations, qui n'ont filtré nulle part. Ainsi, le père de l'une des victimes m'a adressé la copie d'une lettre qu'il a transmise au juge d'instruction, que je

cite en résumant : « Sur les causes de la mort de mon fils A., à l'institut médico-légal de Paris, on m'a dit, et ce avec des réserves compte tenu du choc que cela représentait pour moi à cet instant-là, qu'on lui avait coupé les testicules, qu'on les lui avait mis dans la bouche, et qu'il avait été éventré. Lorsque je l'ai vu derrière une vitre, allongé sur une table, un linceul blanc le recouvrant jusqu'au cou, une psychologue m'accompagnait. Cette dernière m'a dit : ‟La seule partie montrable de votre fils est son profil gauche." J'ai constaté qu'il n'avait plus d'œil droit. J'en ai fait la remarque ; il m'a été répondu qu'ils lui avaient crevé l'œil et enfoncé la face droite de son visage, d'où des hématomes très importants que nous avons pu tous constater lors de sa mise en bière. »

Ce témoignage précis pourrait corroborer les propos que nous a tenus l'un des fonctionnaires de la BAC, selon lequel l'un des enquêteurs a vomi immédiatement en sortant du Bataclan après avoir constaté une décapitation et des éviscérations. Avez-vous connaissance de tels faits ?

M. Michel Cadot. Je n'ai eu aucune connaissance de ces faits, ni par l'Institut médico-légal ni par les fonctionnaires en question. Il appartient de toute évidence à l'enquête judiciaire d'en apprécier la véracité. J'ai néanmoins compris qu'il n'a été retrouvé sur le site de l'attaque aucun couteau ni aucun autre engin tranchant qui aurait permis ce type de mutilations. Il sera aisé de le vérifier dans le cadre de l'enquête. En ce qui me concerne, encore une fois, je n'ai reçu aucun message de la sorte provenant de l'Institut médico-légal ou de la direction de tutelle de la BAC concernée.

M. Christian Sainte. Je ne peux guère m'avancer sur ce point, compte tenu de l'état de l'enquête, mais rien, en l'état actuel de mes connaissances, ne me permet de penser que ce qui vient d'être lu est juste. Je précise, pour que les choses soient claires, que certains des corps retrouvés au Bataclan étaient extrêmement mutilés par les explosions et par les armes, à tel point qu'il fut parfois difficile de reconstituer les corps démembrés. Autrement dit, les blessures

que décrit ce père peuvent aussi avoir été causées par des armes automatiques, par les explosions ou par les projections de clous et de boulons qui en ont résulté.

M. le président Georges Fenech. On lui aurait mis ses testicules dans la bouche…

M. Christian Sainte. Je ne dispose pas de cette information et, si ces faits avaient été établis, je pense qu'une telle information ne m'aurait pas échappé.

Audition, à huis clos, de M. François Molins, procureur de la République près le tribunal de grande instance (TGI) de Paris, Mme Véronique Degermann, procureure de la République adjointe près le même TGI, et Mme Camille Hennetier, vice-procureure de la République près ledit TGI

Compte rendu de l'audition, à huis clos, du mercredi 30 mars 2016

M. le président. À la suite des attentats de novembre, il a été évoqué la commission d'actes de barbarie.

M. François Molins. C'est une rumeur. Les médecins légistes ont été formels : il n'y a pas eu d'acte de barbarie, pas d'utilisation, notamment, d'armes blanches. Selon un témoignage, les testicules d'une personne auraient été coupés, mais aucune constatation n'a permis de le corroborer.

M. Sébastien Pietrasanta, rapporteur. Je salue, monsieur le procureur, votre travail. Votre parole est entendue et respectée par tous.

[…]

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015 / TOME 2 : COMPTES RENDUS DES AUDITIONS

Merci à **Renaud**

30/11/15

De rares témoignages relayés sur le web ont évoqué des têtes coupées lors de la prise d'otages dans la salle de concert. Deux semaines après les attentats, la toile s'enflamme et des internautes exigent une réponse du gouvernement.
(…)
Malgré les appels des internautes qui lui demandent de communiquer au sujet de cette rumeur, le gouvernement ne s'est pas exprimé.
20min.ch

16/11/15

« Mon fils, qui est policier, a vu une scène de sang et des têtes coupées… »

(…) On ne peut alors imaginer l'angoisse des proches du policier. Ils l'apprendront plus tard, mais Marc se trouve à deux pas de la salle du Bataclan, où a lieu la prise d'otages. Il doit surveiller un bar. « J'ai regardé la télévision jusqu'à trois heures du matin », reprend Jeanine. « Et puis j'ai juste reçu un message de mon fils. » Marc ne rentre à son appartement que dans la matinée. Il appelle alors sa mère. « J'étais rassurée qu'il soit dans son lit. Il était fatigué. Il m'a dit qu'il devait porter deux gilets pare-balles et un casque, que c'était très lourd. Et puis, il m'a raconté que ce n'était pas beau à voir. Ce qu'il a vécu est horrible. Il a vu des scènes de sang, des têtes coupées… » Un calvaire qui a repris dès hier soir pour le policier, de nouveau en service.
(…) Le Progrès



Témoignage d’une survivante anglaise : “Les hommes d’ISIS armés de couteaux les ont utilisés pour torturer leurs victimes blessées en leur tranchant leur estomac quand ils gisaient sur □□le sol.”
(…) Mirror.co.uk